



Le Conseil d'administration (CA) de Mountain Wilderness France, c'est l'organe qui décide des actions et des prises de position de l'association. Il est constitué de 21 bénévoles par l'Assemblée générale (AG).

Dans une volonté de transparence et de meilleure information des adhérents, des résumés des principales décisions prises par le Conseil d'administration sont accessibles via le site Internet de l'association. Pour en savoir plus, les comptes rendus complets peuvent être consultés par tous les adhérents : il vous suffit de vous adresser au secrétariat de l'association.

Compte rendu

Diverses décisions ont été prises concernant les Hautes Alpes : Risoul, les gains obtenus au TA sont affectés aux suites de la procédure, un éventuel référé « mesures utiles » seront engagé pour obtenir du préfet la réunion d'une CCE pour l'aérodrome de Gap-Tallard.

Le CA confirme l'adhésion de MW à l'espace Belledonne, notre représentante sera Fiona Mille.

MW postulera à un projet européen pour réfléchir sur le devenir des installations de ski obsolètes. Nous serons accompagnés dans cette démarche par une dizaine d'autres structures.

Nous décidons d'adhérer à l'association C2C avec réciprocité.

Le bilan factuel de la Grande Concertation est analysé.

Le poste chargé de mission « vie associative » est pourvu, Nous avons reçu 182 candidatures, des entretiens ont été réalisés pour 8 personnes.

Ce conseil d'administration en présentiel était inclus dans un week-end de réflexion. Des ateliers ont suivi afin de réfléchir sur le plan stratégique de Mountain Wilderness. Celui-ci sera présenté ultérieurement aux adhérents.

Prochaines Réunions

Conseil d'administration en visio les 26/08, 23/09, 21/10, 18/11, 16/12

Bureau les 8/07, 5/08, 9/09, 14/10, 4/11, 9/12 visio-conférence